



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat général

Direction des collectivités
territoriales
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie et
de l'emploi

Affaire suivie par
Dominique Viennet
Tél. 03 84 77 71 40
dominique.viennet@haute-
saone.gouv.fr

Compte-rendu de la commission de suivi de site
du centre de stockage de déchets non dangereux de FAVERNEY
Lundi 8 juin 2015

Cette réunion présidée par M. Luc CHOUCHKAIEFF, secrétaire général de la préfecture représentant le préfet de la Haute-Saône, s'est tenue en mairie de Favorney à 18 h 30.

Etaient présents :

M. ABADIE François, conseiller municipal de Menoux,
M. ANTOINE Claude, adjoint au maire de Favorney,
M. BONNOME Laurent, directeur de l'activité stockage de SITA,
M. BURNEY Gérard, adjoint au maire de Favorney,
M. CHOLLEY Jérôme, conseiller municipal de Favorney,
M. CORRADINI Eric, président de France Nature Environnement 70,
Mme DESPREZ Séverine, conseillère municipale de Favorney,
M. FLEURENTIN Eric, DREAL – responsable de l'unité territoriale Centre,
M. GARRET Noël, adjoint au maire d'Amance,
M. GUEDIN François, adjoint au maire de Favorney,
M. HYENVEUX Daniel, direction départementale des territoires,
Mme JOUFFROY Laure, responsable des installations de stockage de Bourgogne et Franche-Comté de SITA Centre Est,
M. LAURENT François, désigné par le maire de Favorney,
M. LAURENT Pierre-Jean, conseiller municipal de Favorney,
M. MARCHAL Jean, maire de Breurey-lès-Favorney,
M. PEREUR Christian, conseiller municipal de Favorney,
Mme PERNEY Martine, directrice des collectivités territoriales et du cadre de vie à la préfecture,



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr

Mme PERRINGERARD Denise, conseillère municipale de Faverney,
M. PETITFILS Roland, maire de Mersuay,
Mme POIRSON Myriam, représentante de l'association de vigilance pour la qualité de vie à Faverney,
M. REDOUTEY, Jean-Charles, conseiller municipal de Faverney,
Mme RIGOLOT Christelle, conseillère départementale et conseillère municipale de Faverney,
M. SCHIPMAN Benoît, DREAL –Subdivision Centre 1,
M. SWEBEL Denis, conseiller municipal de Faverney,
M. TARY Christophe, directeur du SYTEVOM,
M. TISSERAND Franck, président du SYTEVOM,
Mme TOULOUSE Emilie, maire de Cubry-lès-Faverney,
M. VEJUX Luc, SITA Centre Est, responsable du site de FAVERNEY,
Mme VIENNET Dominique, préfecture, bureau du cadre de vie et de l'emploi, chargée du secrétariat.

S'était excusé :

- M. le chef du SIDPC

M. CHOUCHEKAEFF ouvre la séance en remerciant les membres présents d'avoir répondu à l'invitation du préfet.

L'objet de la réunion de ce jour est de porter à connaissance les modifications des conditions d'exploitation du centre de stockage de déchets de Faverney durant l'arrêt de l'incinérateur de Noidans-le-Ferroux, suite à l'incendie intervenu le 5 juin dans la fosse de réception et le hall de déchargement.

Mme Laure JOUFFROY, responsable des installations de stockage de Bourgogne et de Franche-Comté de SITA Centre-Est, présente cette modification des déchets admissibles au regard des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter des 17 octobre 2002 et 28 août 2008.

Les limites fixées par ces actes seront respectées au niveau :

- des rotations de camions ;
- des horaires d'ouverture du site (hormis, éventuellement un samedi matin suivant un jour férié) ;
- le tonnage des déchets entrants (75 000 tonnes).

La réception temporaire de déchets fermentescibles peut être autorisée après avis du CODERST.

La compatibilité technique entre le site de Faverney et l'apport des déchets du SYTEVOM est également démontrée : casiers adaptés, moyens existants de captage et de traitement du biogaz. Il est indiqué que le casier 2, en cours d'exploitation, pourra être recouvert d'ici 3 mois (capacité disponible de 8000 m³) et que le casier 3, qui disposera du bioréacteur, aura une échéance de fermeture sous 18 mois

M. le président du SYTEVOM explique l'urgence de la situation. L'incendie a endommagé la charpente, la fosse, le pont roulant et le grappin mais n'a pas touché les trois autres parties que sont les bureaux, l'incinérateur et le centre de tri. Il s'engage à ce que les réparations se fassent au plus vite, 3 à 6 mois seront cependant nécessaires.

Il indique qu'un plan de répartition des 38 000 tonnes de déchets ménagers produits dans le département a été élaboré en privilégiant les incinérateurs voisins (Bourogne, Rambervillers, Montbéliard, Pontarlier, Besançon). Cependant, il s'avère que ceux-ci, à court terme, sont soit saturés, soit en arrêts techniques. Dans l'attente, l'alternative envisagée est donc le transfert des déchets ménagers sur le site de Drambon (21), dont la capacité est limitée à 15% des flux annuels entrants en provenance d'autres régions et qui est éloigné de la Haute-Saône et le centre de stockage de Faverney.

L'urgence est également d'enlever les déchets brûlés qui sont actuellement dans la fosse et remplis d'eau.

Il est précisé que le site de Vadans est fermé et saturé et que les incinérateurs voisins ne peuvent pas annuler leurs arrêts techniques qui sont programmés environ 3 mois à l'avance.

M. FLEURENTIN souligne l'entraide entre les UIOM lors des arrêts techniques.

M. le président du SYTEVOM fait appel à la solidarité pour répondre à une situation exceptionnelle.

M. François LAURENT s'étonne que la solution de Faverney ait pu être choisie du fait de l'interdiction des fermentescibles, actée en 2008. Il regrette que Faverney soit une variable d'ajustement, cela lui paraît contraire aux engagements de l'Etat pris en 2002.

Il souligne les nuisances qu'engendrera l'apport d'ordures ménagères (odeurs, oiseaux, trafic supplémentaire de camions dans la traversée du bourg, risque accru d'incendie, augmentation des lixiviats...). Ces inquiétudes sont soulignées également par les conseillers municipaux de Faverney présents, qui s'étonnent par ailleurs que l'avis des conseils municipaux ne soit pas recueilli.

M. le secrétaire général indique que la présente séance est destinée à entendre les différents avis et que le CODERST, qui sera réuni le 10 juin 2015, est constitué de représentants des associations de maires et du conseil départemental. Le maire de Faverney y sera par ailleurs invité. Il rappelle que cette procédure relève d'une situation d'urgence.

Mme JOUFFROY signale que des détecteurs incendie ont été installés et que des travaux d'étanchéité ont été réalisés l'an passé, de manière à diminuer la production de lixiviats. Avec son projet d'installation d'un bioréacteur, SITA est actuellement dans une dynamique de réduction des odeurs et des lixiviats. De plus, le fait de travailler avec des petits casiers permet une couverture dans des délais d'exploitation assez courts.

M. TISSERAND propose l'apport de mâchefers afin de couvrir chaque jour les déchets. Cela s'est révélé un système efficace pour réduire les odeurs à Vadans. Par ailleurs, il envisage d'étudier avec les municipalités concernées des itinéraires bis pour les poids lourds afin de délester le centre bourg de Faverney.

Mme POIRSON demande la vigilance de SITA sur les risques incendie et que l'intervention d'un chef de groupe du SDIS soit effective en cas de sinistre.

M. le secrétaire général conclut la réunion en précisant qu'il a bien entendu l'inquiétude légitime relative aux potentielles nuisances engendrées par l'apport des déchets ménagers. Il souhaite y répondre par un arrêté préfectoral restrictif dans le temps (2 mois) et les tonnages admis (4000 tonnes dont 2000 tonnes provenant de la fosse incendiée) et incluant des dispositions techniques favorables (couverture de mâchefers, fermeture rapide du casier 2). En outre, il propose que la commission de suivi de site soit réunie dans un mois pour faire le point de la situation.

La séance est levée à 20 h 30. Le président remercie les membres présents pour leur participation.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Luc Chouchkaieff', written over a horizontal line.

Luc CHOUCHKAIEFF